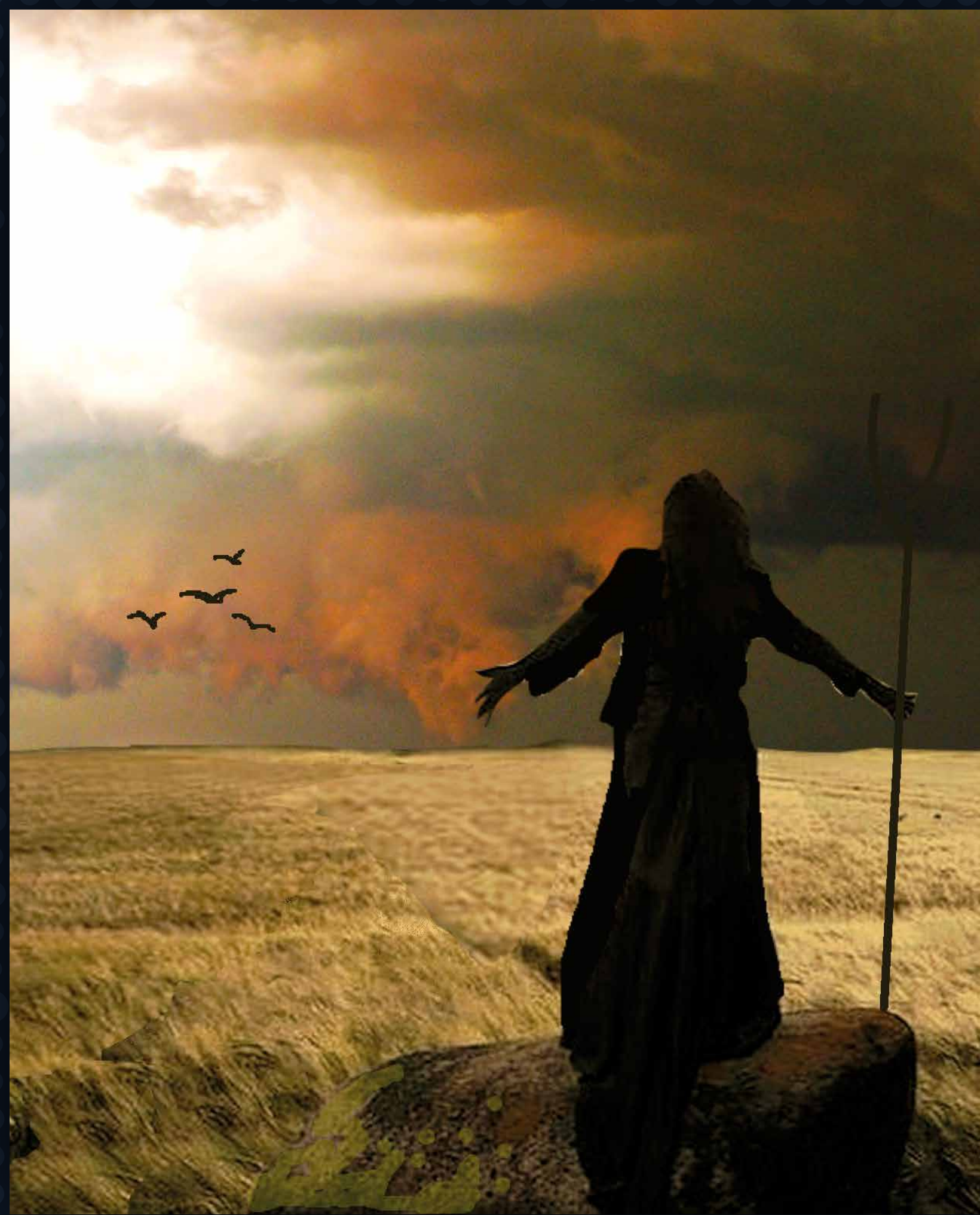


PESTE, GRÊLES ET BOUCS ÉMISSAIRES



Tant que l'Église traquait des hérétiques, il suffisait de constater leur déviance et de les neutraliser avant qu'ils ne contaminent le reste des fidèles. À partir du 15^e siècle, l'hérétique, associé au Diable, puis transformé en sorcière, se voit attribuer le pouvoir de provoquer des grêles, des coups de froid, des épidémies. Il est désormais une menace et les populations réclament des interventions impitoyables.

CE QUE NOUS APPRENNENT LES TEXTES ANCIENS

Le pouvoir de l'homme sur les éléments

Lorsque vers 750, Saint Pirmin évangélise les Alamans, il doit combattre une croyance bien enracinée :

« Ne croyez pas les faiseurs de tempêtes (*tempestarii*). Ne leur faites pas de don, ni à eux, ni à ceux qui disent pouvoir fournir des récoltes en abondance. »

Il aurait donc existé des magiciens, entretenus par les communautés paysannes, qui croyaient en leurs pouvoirs. Jusqu'au début du 15^e siècle, le clergé se montrera singulièrement indulgent pour ces "concurrents". Les inquisiteurs s'appuieront ensuite sur les vieilles croyances pour lancer des chasses aux sorcières.

Comment lancer un procès en sorcellerie à l'aide d'une grêle

En 1484, l'inquisiteur Kramer arrive à Innsbruck. Comme par hasard, après une grêle.

« Dans le diocèse de Constance, à 28 milles de Ravensburg en direction de Salzbourg, une terrible grêle avait eu lieu, broyant toutes les moissons, les semis, le vignoble, sur une bande d'un mille de large, au point que l'on pensait qu'il était peu probable de pouvoir vendanger avant 3 ans. *Cet épisode fut communiqué par le notaire de l'Inquisition*. La clameur du peuple rendait une enquête nécessaire, et comme presque tous les citoyens pensaient que la cause était la sorcellerie, on enquêta, avec l'accord du conseil, pendant deux semaines, selon les règles du droit, sur la sorcellerie et précisément contre les sorcières. On procéda contre au moins deux personnes... qui avaient une mauvaise réputation. »

Maillet des Sorcières, chap. XV. Trad. P. Jacob

Il arrive muni de la bulle d'Innocent VIII, *Summis desiderantes affectibus*, qui attribue les malheurs de la région aux sorciers des deux sexes, et le présente, lui, comme l'homme de la situation.

« Il est récemment venu à nos oreilles, avec grande douleur, que, dans quelques régions de l'Allemagne supérieure, ainsi que dans les provinces, les villes, les territoires, les régions et les diocèses de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Salzbourg, et de Brême, beaucoup de personnes des deux sexes, insouciantes de leur propre salut et abandonnant la foi catholique, abusées elles-mêmes par des incantations, charmes et conjurations, et par d'autres superstitions et sortilèges abominables, offenses, crimes et méfaits, infligent la ruine et font périr la progéniture des femmes, les petits des animaux, les produits de la terre, les raisins des vignes et les fruits des arbres... »

Summis desiderantes affectibus, 5 décembre 1484



Clocher de l'Église Saints Pierre et Paul de Rosheim
On imagine l'impact de la destruction des cloches, censées protéger le village de l'action du Diable.

Coup de foudre et sorcellerie à Rosheim (1572)

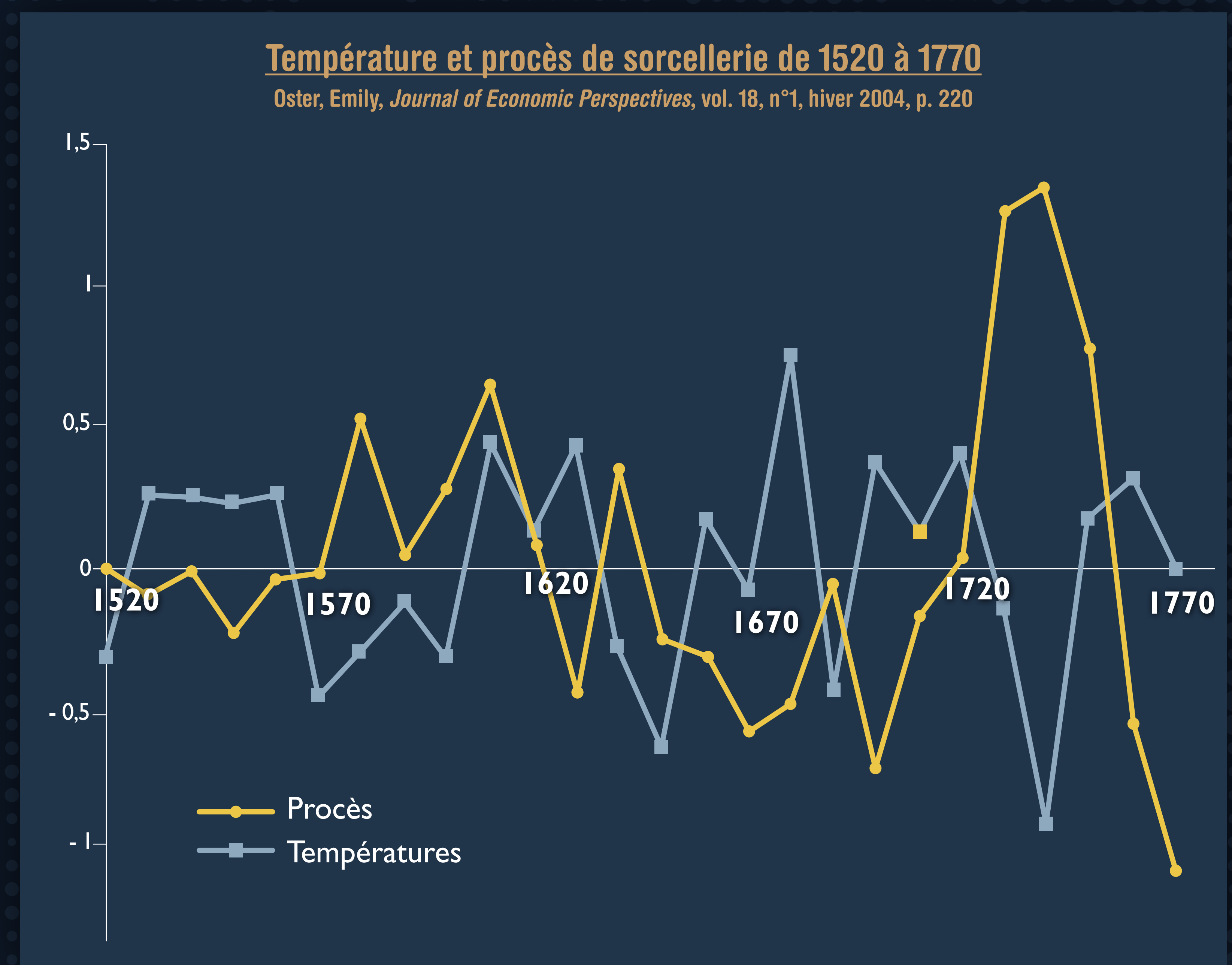
« Le 7 avril 1572, à 5 heures du soir, la foudre frappa un clocher de Rosheim. Il brûla complètement et les cloches fondirent. La population, ignorante et superstitieuse, rendit responsables de ce malheur les méchantes femmes que l'on appelait sorcières (*Hexen*). On arrêta et emprisonna immédiatement deux femmes et un homme, sur lesquels les soupçons s'étaient portés. On les tortura, de sorte que sous la douleur atroce, ils reconnurent que ce malheur était arrivé par leur action ou par l'accord qu'ils avaient donné au mauvais esprit. Là dessus, ils furent tous trois brûlés vifs le 31 mai. »

Source : Sebald Bühler (1604)

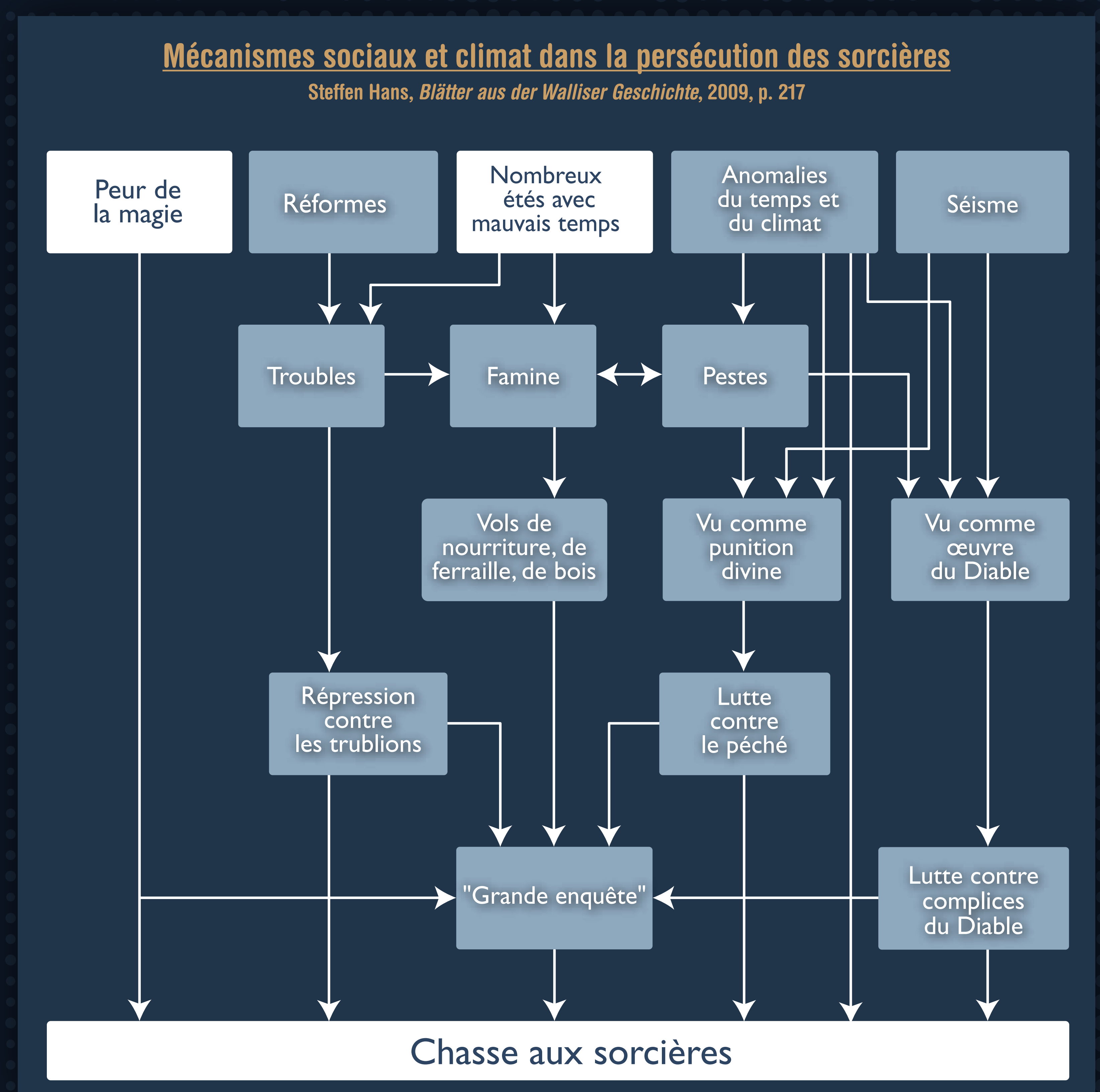
CE QUE NOUS APPREND LA RECHERCHE RÉCENTE

Ce que disent les enquêtes et les séries chiffrées

Le graphique montre la coïncidence des épisodes froids et des pics de procès. Dans cet ensemble, il faut signaler l'entrée dans le Petit Âge Glaciaire, avec l'épisode de grêle du 3 août 1562, sur l'Allemagne centrale et occidentale. La coïncidence se vérifie aussi localement, par exemple à Bamberg, Esslingen ou Eichstätt.



Une analyse plus fine des données révèle la complexité du phénomène et les nombreux paramètres en jeu : météorologie, luttes de pouvoir, tensions sociales, croyances.



Il existe réellement, à partir des années 1430, une méthode pour déclencher ces procès. Elle est utilisée par les juges ecclésiastiques et laïques, catholiques et protestants. On prétexte une épizootie, une grêle ou une sécheresse, et l'on cherche des responsables, avec l'aide du peuple, dont on a renoncé à combattre les superstitions.